

ÉTUDE 2022

Évolution
de la fonction de

Délégué à la Protection des Données



Rédaction : Direction de la prospective Afpa

Conception et mise en page : Quadrature du cercle

Commanditaire : Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle)

La Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) a mobilisé l'Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes (Afp) dans le cadre de sa mission de service public sur la thématique de la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Cette initiative a reçu le soutien de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle des données personnelles, de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données (AFCDP) ainsi que de l'ISEP, école d'ingénieurs du numérique, afin de préciser et de promouvoir le métier de Délégué à la protection des données.

Les résultats présentés dans cette étude sont issus d'une enquête réalisée auprès de 1 811 DPO désignés auprès de la CNIL interrogés entre septembre et octobre 2021.

1 811 DPO

désignés auprès de la CNIL ont répondu au questionnaire, dont



1 306

DPO internes



248

DPO internes mutualisés



257

DPO externes

Partenaires

Avec la participation du



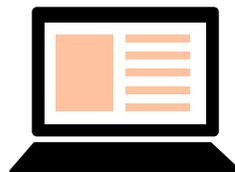
Introduction

A l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le nombre de Délégués à la Protection des Données (DPO) désignés auprès de la CNIL était de 21 000. Ce chiffre n'a cessé de progresser pour atteindre 25 494 en 2020 et 28 810 en 2021.

Depuis, trois études ont permis de suivre l'évolution de la fonction et du métier de DPO. Lors de ces enquêtes, les DPO se sont toujours fortement mobilisés afin de témoigner sur l'exercice de leur fonction et leurs parcours.

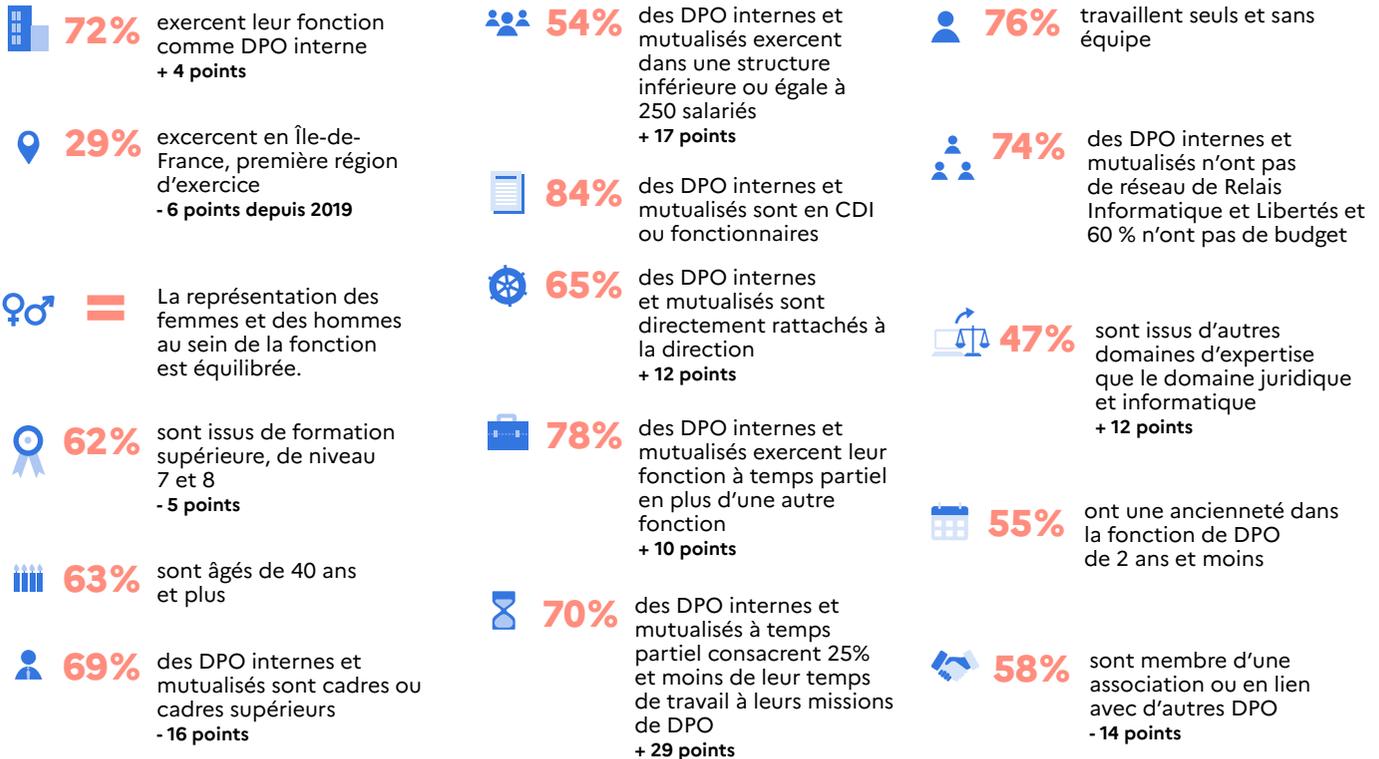
En 2021, nous avons souhaité regarder particulièrement quelles étaient les évolutions significatives depuis ces trois dernières années. Au vu des dynamiques repérées, nous vous proposerons aussi une lecture comparée des DPO internes et mutualisés, tant sur leurs caractéristiques socio professionnelles, leurs cadres d'activités et leurs vécus professionnels. Puis, nous ferons un focus particulier sur les DPO externes. En fonction des choix d'organisation de la ou des structures, il existe 3 typologies de DPO. Le DPO interne qui est salarié d'un seul responsable de traitement, le DPO interne mutualisé qui est salarié mutualisé pour plusieurs responsables de traitement et le DPO externe qui est indépendant, ou salarié d'un organisme spécialisé (cabinet de conseil, cabinet d'avocat...).

Enfin, plusieurs thématiques feront l'objet de publications complémentaires à cette synthèse, notamment les pratiques d'intégration et les besoins de formation.

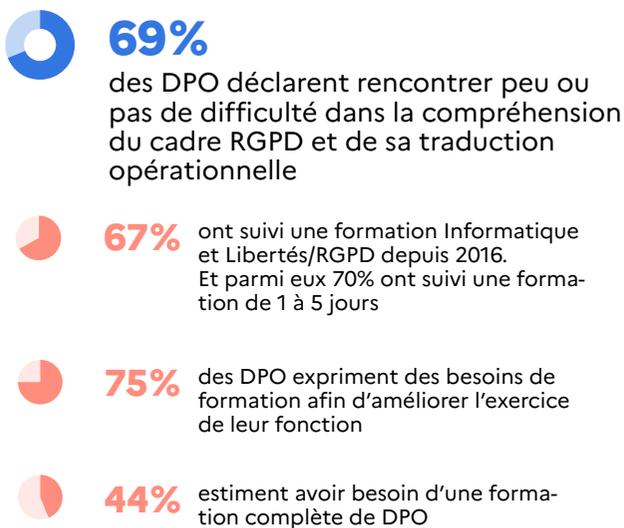


2019 - 2021 : Quelles évolutions pour le DPO ?

Les grandes caractéristiques des DPO en 2021



Le vécu professionnel des DPO : constats et évolutions





58%

sont satisfaits de l'exercice de leur fonction



85% ne rencontrent pas ou peu de conflit personnel entre leur rôle de DPO et les attentes perçues de la structure



37% estiment que les causes fréquentes de tensions ou de conflits sont en lien avec les moyens dont ils disposent



28% estiment que les causes fréquentes de tensions ou de conflits sont en lien avec l'accès aux informations



87%

sont convaincus de l'utilité de leur fonction de DPO



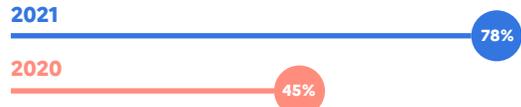
67% répondent souhaiter poursuivre leur mission avec une forte motivation

La perception du niveau de maîtrise requis pour l'exercice de la fonction selon le domaine d'expertise d'origine

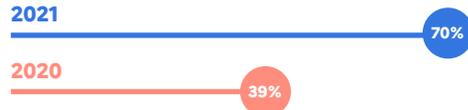
Comme démontré, dès 2019, le niveau de maîtrise perçu sur les différents pôles de compétences reste influencé par le domaine d'expertise d'origine. Ainsi les DPO issus de domaines juridiques surévaluent le niveau de maîtrise des compétences juridiques par rapport à ceux issus du domaine informatique 4,5/5 contre 3,1/5. Il est à noter, depuis 2019, une baisse de 0,5 point des cotations sur l'ensemble des pôles de compétences.

Les moyens ou outils cités par les répondants qui pourraient les aider dans l'exercice de leur fonction ou prévenir des situations à problèmes

Une communication interne sur les rôles et responsabilités du DPO



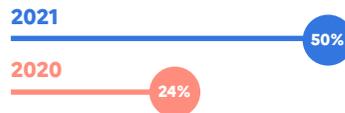
L'appartenance à un réseau professionnel de DPO



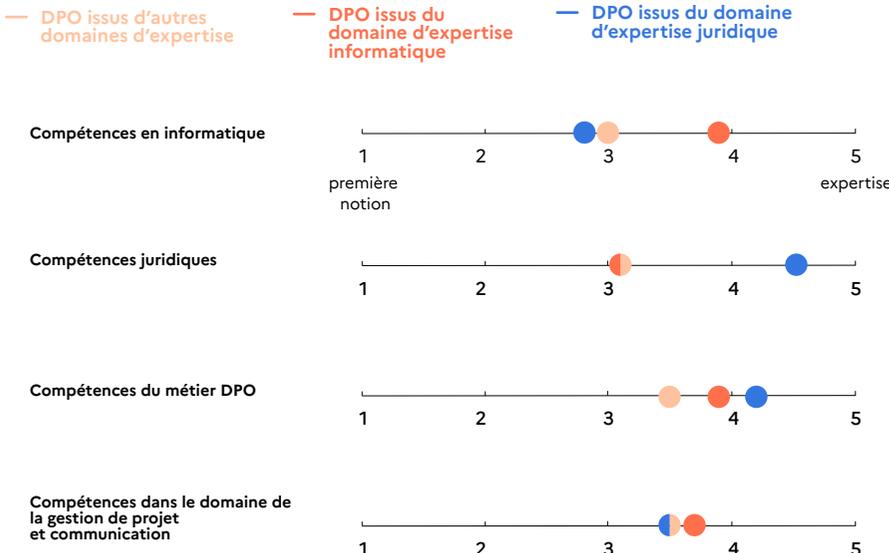
Une charte de déontologie co-signée avec le responsable de traitement



Une fiche de poste



Le parrainage par un DPO confirmé d'un réseau ou d'une association de DPO



Des évolutions particulièrement remarquables des DPO entre 2019 et 2021 :

Nous avons sélectionné ici, plusieurs évolutions sensibles des DPO :



Une progression continue des DPO **non issus de domaines d'expertise informatique ou juridique** avec **47%** soit **+12 points**.



Un isolement des DPO de leurs pairs en progression à **42%**, soit **+14 points**.



Une diminution des cadres et cadres supérieurs à **69%**, soit **-16 points**, au profit notamment des employés, **+8 points**, et des dirigeants **+7 points**.



Une baisse de représentation des structures employeuses :

- de 1000 salariés et plus : **-12 points**
- et de 250 à 999 salariés : **-5 points**

Une augmentation de représentation des structures employeuses :

- de 1 à 9 salariés : **+7 points**
- et 10 à 49 salariés, **+7 points**.



La part des DPO exerçant au sein de la fonction publique (Etat, Collectivités territoriales) est de 21%, nous constatons une **baisse de 5 points** depuis 2019.



Une augmentation du segment « < 10 000 personnes concernées à gérer dans le cadre des missions des DPO » : **+15 points** avec 49% des DPO en 2021.



Parmi les DPO exerçant leur fonction en plus d'autres missions (DPO à temps partiel **78%**, **+10 points**), il existe une forte progression du nombre de DPO y consacrant moins de 25% de leurs temps de travail (**70%** en 2021, soit **+ 29 points**).



55%

de l'ensemble des DPO internes et mutualisés consacrent ainsi 25% et moins de leurs temps de travail à cette fonction.



1/3

des DPO n'ont suivi aucune formation Informatique et Libertés/RGPD depuis 2016 **+ 7 points**

Les DPO restent satisfaits et fiers de l'exercice de leur fonction. Ils sont assez peu exposés à des situations de fortes tensions ou de stress. Ils souhaitent fortement poursuivre leurs missions et s'engager dans des formations. Leurs perceptions de la maîtrise du RGPD restent stables.

Pour autant, ils restent nombreux à être peu ou pas formés, alors qu'ils proviennent de plus en plus d'environnement hors Informatique et juridique. Ils sont également de plus en plus nombreux à exercer cette fonction à temps partiel et de façon assez isolée par rapport aux autres DPO.

Ces derniers éléments, particulièrement marqués pour les DPO internes et mutualisés (86% des répondants) nous ont amenés à souhaiter étudier particulièrement ces dynamiques. Nous reprendrons ainsi ci-dessous plusieurs analyses afin de mieux comprendre leurs effets sur ces dimensions.



La part des DPO internes et mutualisés consacrant 25% et moins de leur temps de travail à la fonction.



Les DPO internes et mutualisés issus d'autres domaines d'expertise que le domaine informatique ou juridique.



Les DPO internes et mutualisés ayant un an d'expérience et moins dans la fonction.

Les DPO internes et mutualisés éléments de comparaisons



86%

de la population des DPO en 2021 est interne et mutualisée. Cette proportion reste relativement stable depuis 2019.

+ 2,4 points

Les DPO internes et mutualisés consacrant 25% et moins de leur temps de travail à leur fonction

Afin de mieux comprendre les spécificités et dynamiques des DPO en fonction du temps de travail consacré à leur fonction, nous avons fait le choix de comparer deux groupes de DPO internes et mutualisés. Ceux consacrant 25% et moins de leur temps de travail à cette fonction et ceux y consacrant 70% et plus. En effet, la part des 25% et moins a fortement augmenté depuis 2019 (+29 points).

Répartition des DPO internes et mutualisés par temps de travail dédié à la fonction



55%

y consacrent **25%**
et moins
de leur temps



25%

y consacrent **70%**
et plus
de leur temps

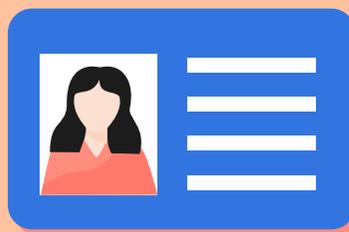
Les éléments analysés nous amènent à constater des écarts très significatifs dans les caractéristiques des DPO en fonction du temps de travail qu'ils consacrent à cette fonction.

Les éléments à retenir dans la comparaison de ces deux populations

Les DPO « 25% et moins » exercent dans des plus petites structures. Cet élément peut influencer des caractéristiques comme la proximité avec la direction, le fait de ne pas avoir d'équipe, de réseau de RIL (relais informatique et libertés) ou de budget. Nous pouvons noter qu'ils sont bien moins nombreux à posséder une lettre de mission ou fiche poste et pour un tiers d'entre eux, ils ont été désignés d'office.

Ils se singularisent également en termes de profil

Ils sont plus nombreux à avoir un domaine d'expertise autre que l'informatique ou le juridique. Leur niveau de qualification est proportionnellement moins élevé. Ils ont également moins d'expérience dans le domaine de la conformité Informatique et Libertés et rencontrent plus de difficulté dans la maîtrise du RGPD et son application opérationnelle. Un élément qui peut être renforcé par un temps de formation inférieur et un isolement de tout réseau de professionnels plus important. Paradoxalement, ces DPO perçoivent moins de difficultés dans l'exercice de leur fonction et rencontrent moins de situation de stress ou de tension.



Cet élément pourrait s'expliquer par une exposition moins forte au regard de la taille de la structure ou du volume de données personnelles traitées mais également par une perception moins étayée des attentes et obligations en termes de conformité. Nous pouvons noter une identification professionnelle moins importante avec une différence significative de la perception de l'utilité de la fonction et de la satisfaction.



Caractéristiques des DPO internes et mutualisés consacrant 25% et moins de leur temps de travail à la fonction par rapport à ceux y consacrant 70% et plus



DPO consacrant 25% et moins de leur temps de travail à leur fonction



DPO consacrant 70% et plus de leur temps de travail à leur fonction

Domaine d'expertise d'origine autre qu'informatique ou juridique



+28 PTS

Niveau de formation 7 et 8



-10

Cadres et cadres supérieurs



-20 PTS

Expérience dans la fonction de DPO ≤ 2 ans



+ 28 PTS

Sans lien avec d'autres DPO



+ 56 PTS

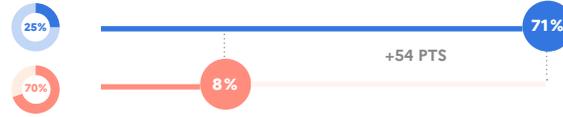


Structure employeuse des DPO internes et mutualisés consacrant 25% et moins de leur temps de travail à la fonction par rapport à ceux consacrant 70% et plus

Structures employeuses de 1 à 49 salariés



Nombre de personnes concernées à gérer dans le cadre du RGPD < 10 000 personnes

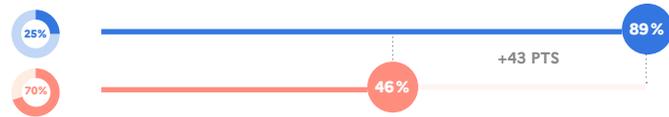


Les fonctions et moyens associés des DPO internes et mutualisés consacrant 25% et moins de leur temps de travail à la fonction par rapport à ceux consacrant 70% et plus

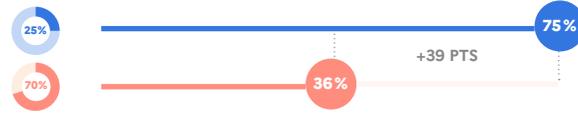
Directement rattachés à la direction



Pas de réseau de RIL



Pas de budget

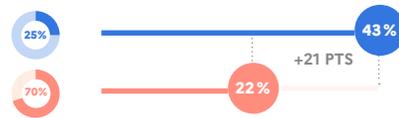


La formation et les compétences des DPO internes et mutualisés consacrant 25% et moins de leur temps de travail à la fonction par rapport à ceux consacrant 70% et plus

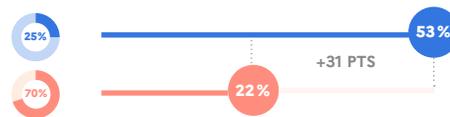
Rencontrent des difficultés dans la maîtrise du RGPD



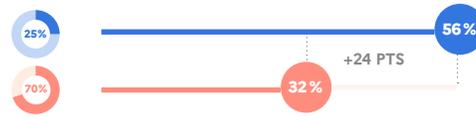
Pas de formation Informatique et Libertés depuis 2016



Parmi ceux qui ont suivi une formation, formation d'une durée de 1 à 2 jours



Besoin d'une formation de DPO complète





Désignation et parcours des DPO internes et mutualisés consacrant 25% et moins de leur temps de travail à la fonction par rapport à ceux y consacrant 70% et plus

Désignés d'office à la fonction de DPO



Ont choisi de candidater



Estiment ne pas avoir été suivi tout au long de leur parcours d'intégration



Lettre de mission ou fiche de poste



Regard sur la fonction des DPO internes et mutualisés consacrant 25% et moins de leur temps de travail à la fonction par rapport à ceux y consacrant 70% et plus

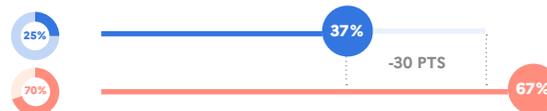
Se disent fiers d'exercer la fonction de DPO



Satisfaction d'exercer la fonction de DPO



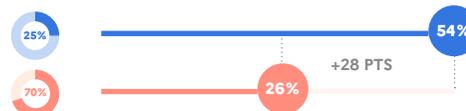
Tout à fait convaincu de l'utilité de la fonction de DPO dans le cadre de leur emploi



Tout à fait convaincu de l'utilité sociale de la fonction de DPO



N'ont jamais vécu des moments de tension interne ou de conflit personnel entre leur rôle de DPO et leur perception des attentes de leur structure



Ne trouvent jamais leur fonction stressante



Avenir dans leur fonction des DPO internes et mutualisés consacrant 25% et moins de leur temps de travail à la fonction par rapport à ceux y consacrant 70% et plus

Poursuivre avec une forte motivation



Se rapprocher d'autres DPO



Communiquer en interne sur la fonction



Les DPO internes et mutualisés issus de domaines d'expertise autres que ceux de l'informatique ou du juridique



47%

des DPO, en 2021, proviennent d'autres domaines d'expertise que ceux de l'informatique ou du juridique.

+ 12 points depuis 2019

Au vu de cette évolution, particulièrement marquée au sein des DPO internes et mutualisés, nous avons souhaité étudier cette catégorie en la comparant aux DPO issus des domaines informatique et juridique.



Ces DPO, proviennent notamment d'autres domaines tels que les **fonctions administratives et financières, la qualité, la conformité-audit.**



Cadres et de formation supérieure pour plus de la moitié d'entre eux, ils restent cependant moins expérimentés et qualifiés.



On les retrouve significativement dans les **petites et moyennes structures**, au sein desquelles près de 9 sur 10 exercent la fonction de DPO à temps partiel et sans équipe.



Ils sont 50% à avoir une **lettre de mission**, cette proportion atteint 63% pour les DPO issus des domaines d'expertise informatique ou juridique.



Majoritairement ils n'ont **pas de budget** et travaillent sans lien avec d'autres DPO.



Globalement ils sont **moins impactés par les facteurs de stress ou de tension** et ont une identification professionnelle à la fonction de DPO moins prononcée.



Près de la moitié d'entre eux a **choisi de candidater** contre 70% pour les DPO issus des domaines d'expertise informatique et juridique.



Ils déclarent rencontrer **plus de difficultés dans la maîtrise du RGPD**, et ont moins de stratégie de développement de leurs connaissances professionnelles ou d'échanges avec leurs pairs.



Pour autant, plus de la moitié d'entre eux souhaite, à l'avenir, **s'investir dans des actions pro-actives** dans le cadre de leur fonction.





Caractéristiques des DPO internes et mutualisés venant d'un autre domaine d'expertise que l'informatique ou le juridique



DPO issus autres domaines expertise



DPO issus domaines expertise informatique ou juridique

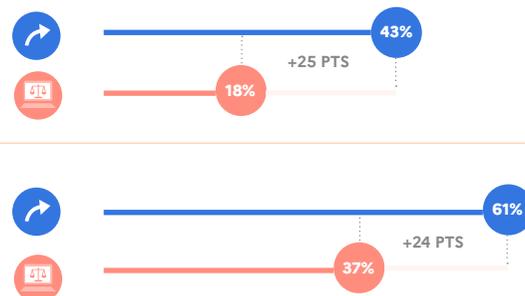


Structure employeuse des DPO internes et mutualisés venant d'un autre domaine d'expertise que l'informatique ou le juridique

Structures employeuses de 1 à 49 salariés

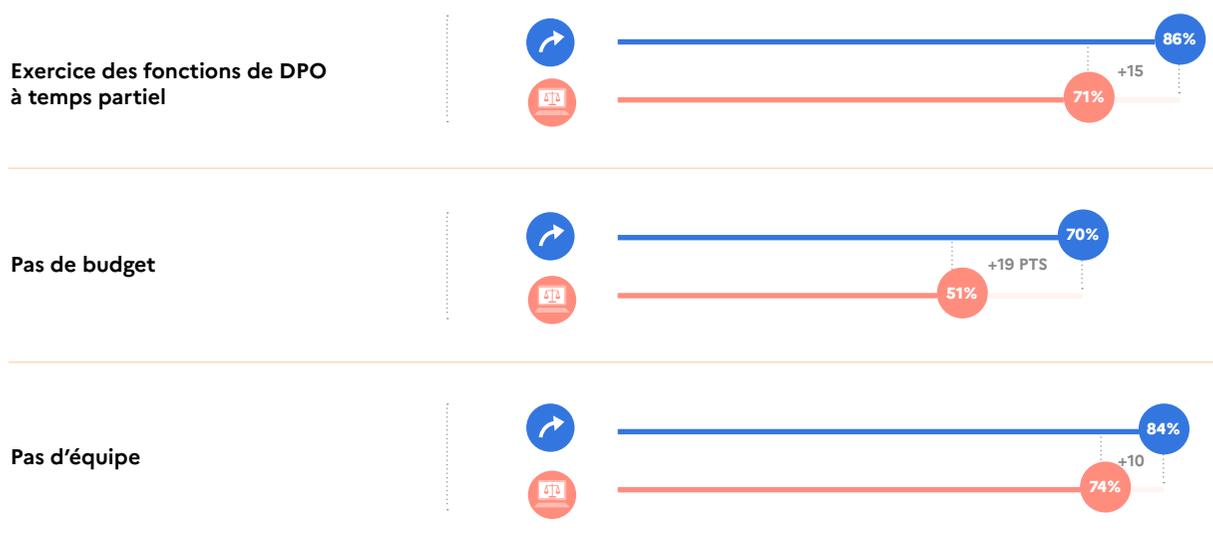


Nombre de personnes concernées à gérer dans le cadre du RGPD < de 10 000 personnes

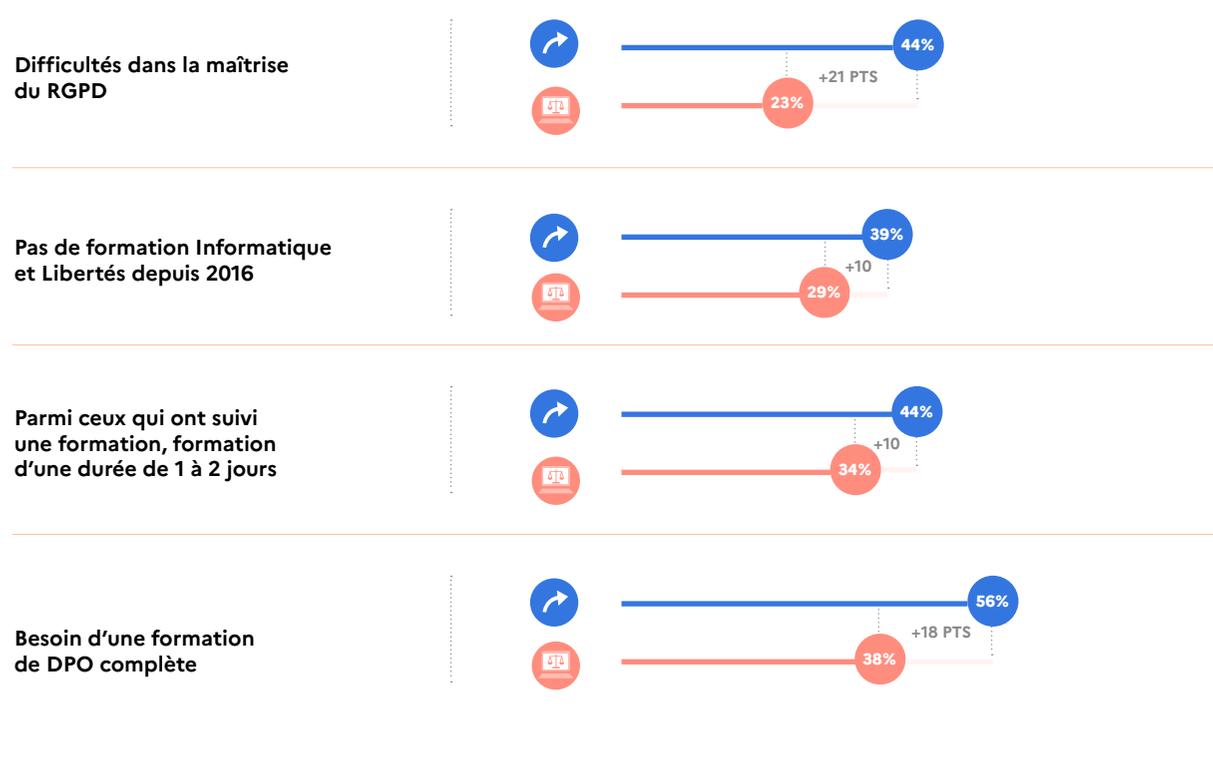




Les fonctions et moyens associés des DPO internes et mutualisés venant d'un autre domaine d'expertise que l'informatique ou le juridique

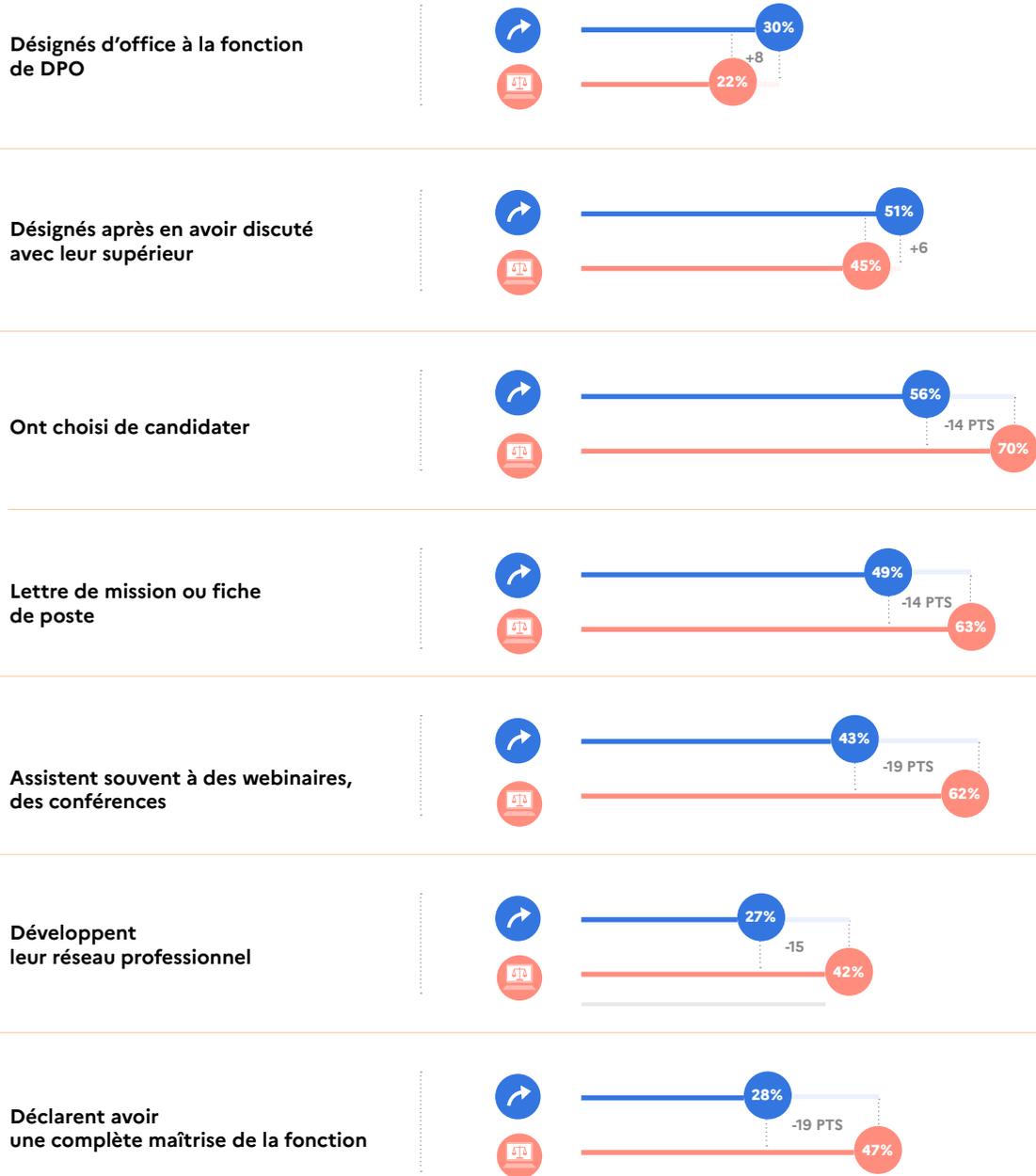


La formation et les compétences des DPO internes et mutualisés venant d'un autre domaine d'expertise que l'informatique ou le juridique





Désignation et parcours des DPO internes et mutualisés venant d'un autre domaine d'expertise que l'informatique ou le juridique





Le regard des DPO internes et mutualisés venant d'un autre domaine d'expertise que l'informatique ou le juridique sur la fonction de DPO et le métier

Fiers d'exercer la fonction de DPO



Satisfaits d'exercer la fonction de DPO



N'ont jamais vécu des moments de tension interne ou de conflit personnel entre leur rôle de DPO et leur perception des attentes de leur structure



Tout à fait convaincu de l'utilité de la fonction de DPO dans le cadre de leur emploi



Tout à fait convaincu de l'utilité sociale de la fonction de DPO



Avenir dans leur fonction de DPO des DPO internes et mutualisés venant d'un autre domaine d'expertise que l'informatique ou le juridique

Poursuivre avec une forte motivation



Se rapprocher d'autres DPO



Communiquer en interne sur la fonction



Les DPO récemment désignés auprès de la CNIL

Le nombre de DPO désigné auprès de la CNIL depuis 2018 a fortement progressé passant de **21 000 à 28 810**.

Dans le cadre de l'étude en 2021, les partenaires ont souhaité observer ces DPO récemment désignés auprès de la CNIL. Pour cela, nous nous sommes concentrés sur les DPO internes et mutualisés avec moins d'un an d'exercice dans cette fonction. Nous les comparerons ici avec les DPO internes et mutualisés ayant de 3 à 5 ans d'exercice



Quatre sur 10 ont une **expérience du domaine Informatique et Libertés antérieure** à leur désignation comme DPO.



Plus jeunes, ils proviennent majoritairement de domaines d'expertise hors informatique et juridique dont les fonctions administratives et financière, et la fonction qualité.



Majoritairement cadres, ils travaillent principalement dans de **petites et moyennes structures** où le traitement de données concerne moins de 10 000 personnes.



Ils restent **moins formés** sur le domaine Informatique et Libertés/RGPD.



Nous pouvons remarquer une **sur-représentation des statuts employés et agents de maîtrise** avec 35% pour les DPO désignés depuis moins d'un an et 14% pour les DPO ayant de 3 à 5 ans d'exercice.



2/3 exercent leur fonction à moins de 25% de leurs temps de travail
-23 points par rapport aux DPO ayant 3 à 5 ans d'expérience



Ils travaillent **seuls, sans équipe ni réseau de RIL** et sont moins nombreux à avoir accès à un budget. Ces éléments s'expliquent en partie par la taille des structures dans lesquelles ils exercent la fonction de DPO.

Ils restent souvent sans lien avec d'autres DPO. Ils sont partagés sur le sentiment de maîtrise du RGPD. La moitié d'entre eux perçoit peu ou pas de difficultés dans la maîtrise du RGPD.

Ils ont tendance à sous évaluer le niveau de compétences nécessaires à l'exercice de la fonction notamment sur les compétences en juridique et le pôle de compétences spécifiques au métier de DPO. Ils sont également moins nombreux à avoir une lettre de mission ou à avoir signé une charte de déontologie. Ils témoignent également de moins de comportements proactifs dans la recherche d'informations et/ou de conseils sur le RGPD (réseau, forum, webinaire...).



61%

pensent avoir une bonne maîtrise du RGPD
contre 81% pour les DPO avec 3 à 5 ans d'exercice



6/10

restent fiers de leur fonction.



6/10

sont plutôt satisfaits et se projettent dans la poursuite de leur mission avec une forte motivation, comme le reste de la population étudiée



9/10

sont convaincus de l'utilité de la fonction de DPO dans le cadre de leur emploi ou de son utilité sociale.

• Ressources proposés par la CNIL pour les DPO en fonction de leur niveau d'expertise

De façon générale, la CNIL accompagne les délégués tant au moment de leur désignation que dans l'exercice de leurs missions (équipe dédiée joignable par email et téléphone pour toute demande de conseil). Le site web de la CNIL contient de nombreuses ressources pour accompagner les DPO, de la prise de fonction à la gestion des questions les plus complexes de la conformité au RGPD.

Pour les DPO débutant, outre le MOOC de la CNIL qui peut aider dans la connaissance générale du RGPD, la page « [DPO : par où commencer ?](#) » constitue un programme de travail initial permettant de connaître les traitements de données mis en œuvre de l'organisme (à commencer par la [cartographie des traitements](#)), mais aussi de se faire connaître en tant que délégué au sein de la structure.

Tout au long de leur parcours, les DPO peuvent se référer au [Guide du DPO](#) pour trouver les dispositions du RGPD et la doctrine de la CNIL, notamment sur les ressources qui doivent lui être attribuées, la manière de garantir son indépendance, les bonnes pratiques, etc. Les différents guides thématiques ([associations](#), [collectivités locales](#), [sous-traitant](#), etc.) contiennent

également beaucoup d'informations pertinentes pour les secteurs concernés.

La CNIL encourage particulièrement la création de collectifs qui permettent aux DPO de partager les pratiques et bons réflexes à avoir dans son quotidien professionnel. Ces regroupements par secteurs d'activités ou par zone géographique peuvent s'appuyer sur des associations de DPO existantes ou être à l'initiative de démarches volontaires (voir <https://www.cnil.fr/fr/.opendata>)

Enfin, les DPO plus expérimentés utiliseront les outils proposés par la CNIL, comme l'outil [PIA](#) pour les analyses d'impact sur la protection des données, ou [Cookieviz](#) pour visualiser les cookies déposés par un site web. Ils peuvent parfaire leur compréhension des textes en consultant les [lignes directrices](#) du Comité Européen de la Protection des Données, se tenir à jour de l'évolution de la doctrine de la CNIL en consultant ses productions sectorielles, les [sanctions et mise en demeure publiques](#), et en procédant à une [auto-évaluation](#) de la conformité de leur organisme.

Les DPO externes

En fonction des choix d'organisation des structures, il existe 3 types de DPO qui impliquent des conditions d'exercice singulières les unes par rapport aux autres :



Le DPO interne qui est salarié d'un seul responsable de traitement



Le DPO interne mutualisé qui est salarié mutualisé pour plusieurs responsables de traitement



Le DPO externe qui est indépendant, ou salarié d'un organisme spécialisé (organismes publics de services numérique, cabinet de conseil, cabinet d'avocats...)



14%

des DPO exercent leur fonction en tant que DPO externe



Les principales caractéristiques des DPO externes



30%

exercent en Ile-de- France



11%

en Auvergne
Rhône Alpes



11%

en Nouvelle
Aquitaine



56%

sont des hommes



25%

environ ont 56
ans et plus



66%

d'entre eux ont
plus de 40 ans



40%

proviennent du domaine
d'expertise juridique

**28% pour les DPO internes
et mutualisés**



31%

sont issus du domaine
d'expertise informatique

**22% pour les DPO internes
mutualisés**



70%

ont un niveau de qualification 7
ou 8

**Une population avec un niveau
de qualification supérieure
plus élevé que l'ensemble des
DPO**



18%
ont 10 ans d'expérience et plus
en conformité Informatique
et Libertés

contre 10% pour les les internes
et mutualisés



53%
des DPO externes exercent
comme DPO depuis plus
de trois ans

contre 44% pour les internes
et mutualisés



76%
sont membres d'une association
ou en lien avec d'autres DPO
contre 55% pour les les internes
et mutualisés



39%
consacrent plus de 75%
de leur temps de travail annuel
à l'activité de DPO



24%
moins de 25%



34%
exercent dans un petit cabinet
de conseil (moins de 10 salariés)



31%
comme indépendants



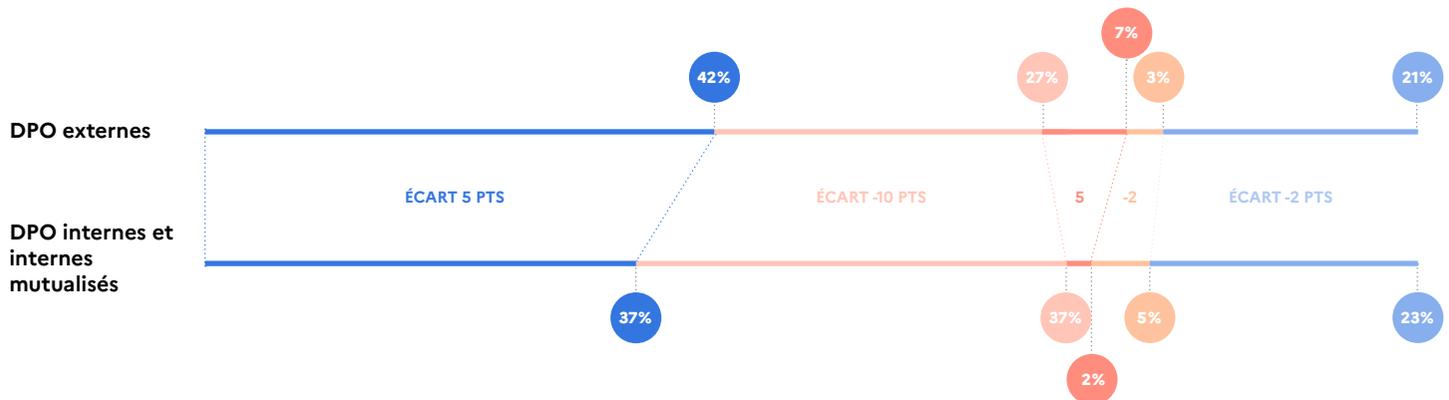
54%
travaillent seuls



46%
disposent d'une équipe
contre 21% pour les internes
et mutualisés

● Évaluation du nombre de personnes concernées à gérer dans le cadre de leurs missions

● < 10 000 ● 10 000 à moins de 1 million ● 1 à 10 millions ● > 10 millions ● Sans réponse



Leurs clients



61%

de leurs clients sont des entreprises privées



75%

des DPO externes ont des clients issus de différents secteurs d'activité



63%

sont désignés DPO externes par 1 à 10 responsables de traitement

-16 points depuis 2019

On constate une progression du segment 11 à 50 responsables de traitement.

+ 10 points depuis 2019



90%

sont désignés DPO par des responsables de traitement installés en France

+15 points depuis 2019



48%

sont désignés DPO externes par leurs clients pour une durée de trois ans et plus

Intégration au sein des structures clientes



84%

des DPO externes ont un interlocuteur privilégié au sein des structures auprès desquelles ils interviennent

Les principaux interlocuteurs opérationnels cités



71%

d'entre eux rendent compte auprès des dirigeants



93%

ont pu se présenter auprès de quasiment l'ensemble des directions au sein des structures auprès desquelles ils interviennent



35%

ont co-signé une charte de déontologie avec leur responsable de traitement

contre 9% des DPO internes et mutualisés

La fréquence de reporting auprès des clients



29%
mensuelle



27%
trimestrielle



17%
semestrielle



27%
annuelle

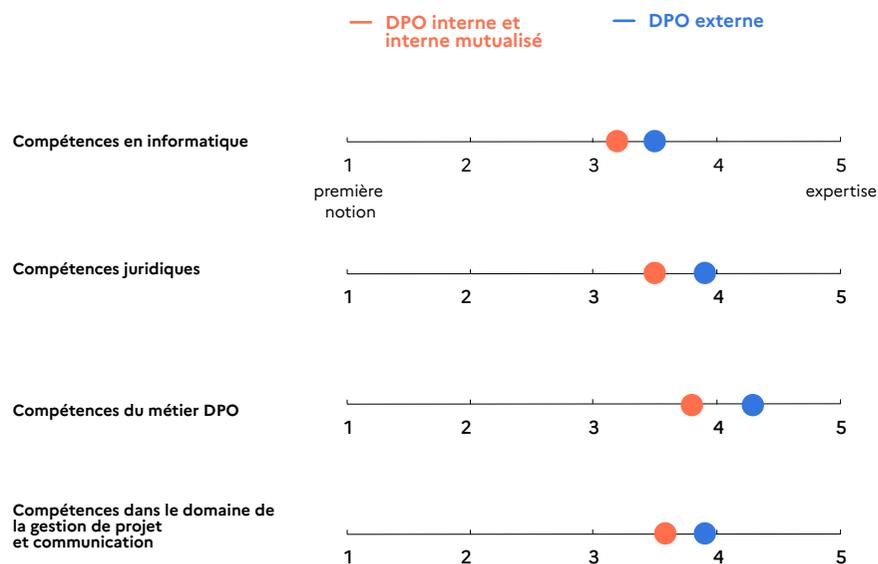
La perception du niveau de maîtrise requis pour l'exercice de la fonction

Les DPO externes sont ceux qui évaluent le plus fortement le niveau de maîtrise requis pour l'exercice de la fonction, et ce sur l'ensemble des pôles de compétences.

Échelle : de 1 (premières notions) à 5 (expertise)

 **DPO externes**

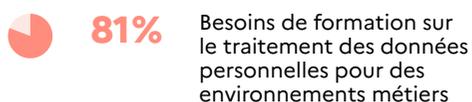
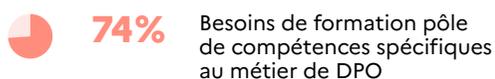
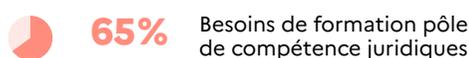
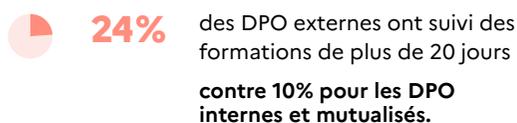
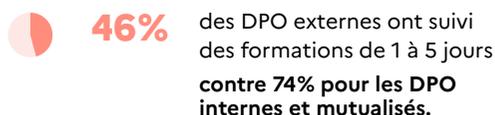
 **DPO internes et internes mutualisés**



Les besoins en formation exprimés



Les formations suivies sont aussi plus longues :



Principales thématiques de formations citées pour des perfectionnement sur le pôle de compétences informatique

Les systèmes d'information (base de données, Cloud, cookies, Machine learning, API, etc.)



La sécurité informatique (chiffrement, authentification forte, traçabilité, tests de pénétration, attaques Dos, etc)



Principales thématiques de formations citées pour des perfectionnement sur le pôle de compétences métier

Réalisation des premières analyses d'impacts



Création ou révision des procédures (de gestion des droits des personnes, de gestion des violations de données, de réalisation des analyses d'impacts, etc.)



Gestion des urgences (plaintes, contrôles, violations de données, etc.)



Réaliser son bilan annuel auprès du responsable de traitement



Principales thématiques de formations citées pour des perfectionnement sur le pôle de compétences juridique

Les réglementations liées aux données personnelles (RGPD, Informatique et Libertés etc.)



Veille, intégration des nouveautés légales et doctrinales (nouvelle loi Informatique et Libertés, le nouveau décret, les lignes directrices du CEPD, etc.)



Révision des contrats avec les sous-traitants



Principales thématiques de formations citées pour des perfectionnement sur le pôle de compétences gestion de projet, communication

Gestion des risques (anticiper, évaluer, formaliser)



Gestion de crise



Négociation, arbitrage





Principales thématiques de formations citées pour des perfectionnement sur le traitement des données personnelles pour des environnements métiers

La santé et la protection des données personnelles

66%

Les collectivités territoriales et la protection des données personnelles

55%

Les ressources humaines et la protection des données personnelles

66%

Le marketing et la protection des données personnelles

58%

Le vécu professionnel des DPO externes



76%

des DPO externes estiment que leurs recommandations sont écoutées et régulièrement suivies

contre 66% pour les DPO internes et mutualisés.



59%

ont peu ou pas de doute dans la possibilité de mener à bien leurs missions

contre 36% pour les DPO internes et mutualisés.



67%

déclarent être conviés quand un sujet « conformité RGPD/ Informatique et Libertés » est abordé en plus haute instance opérationnelle des structures dans lesquelles ils interviennent

contre 56% pour les DPO internes et mutualisés.



81%

se disent satisfaits à très satisfaits de leur fonction de DPO

contre 54% pour les DPO internes et mutualisés.



31%

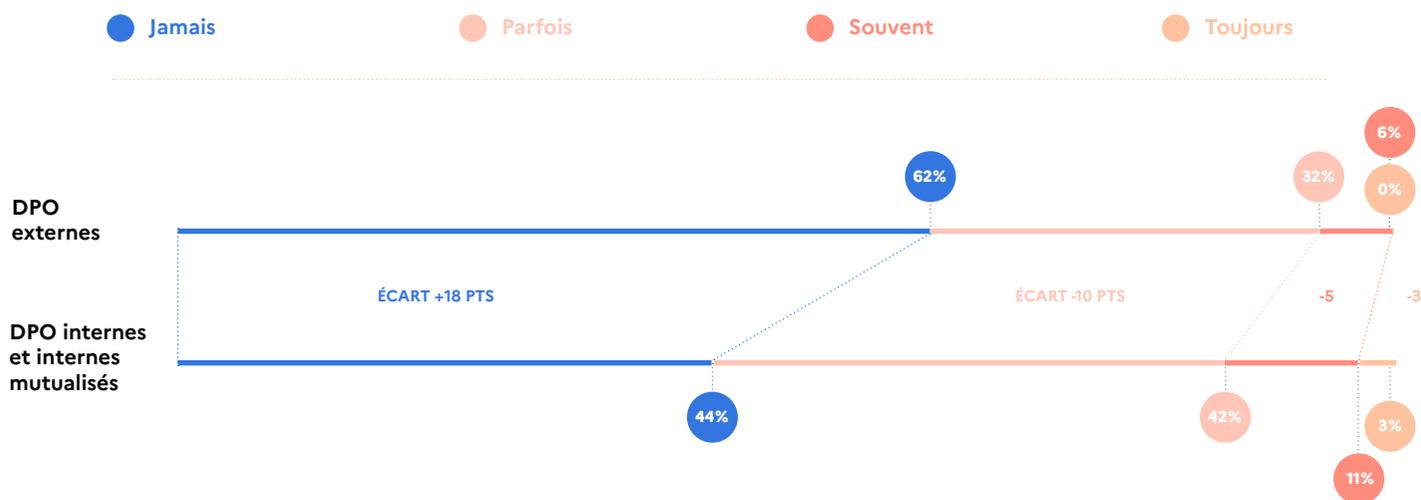
déclarent n'avoir jamais vécu de moments de tension interne ou de conflit personnel entre leur rôle de DPO et les perceptions des attentes des structures dans lesquelles ils interviennent



76%

n'ont jamais réalisé d'action qu'ils désapprouvaient dans le cadre de leur mission

● Perception par les DPO de difficulté ou de souffrance dans le cadre d'exercice de leur mission



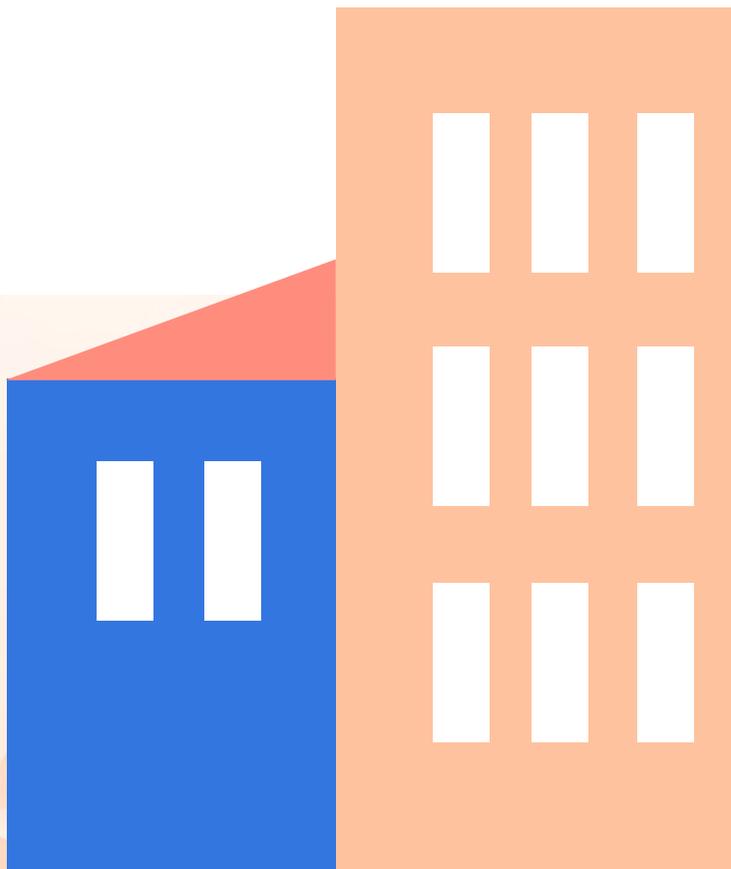
● Perception par les DPO que leur fonction de DPO est clairement définie



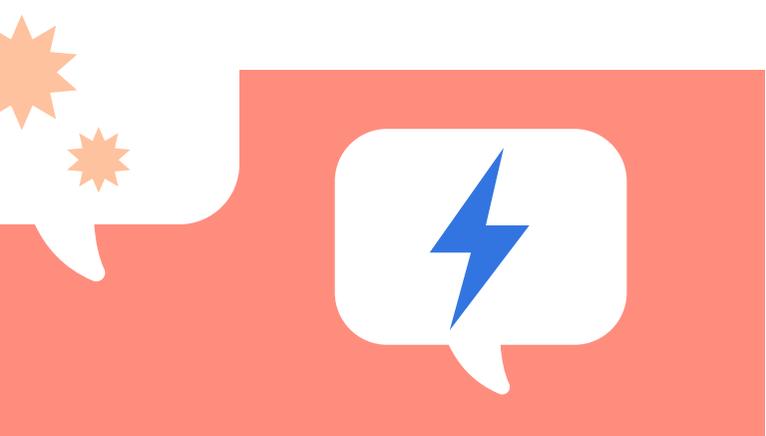
87%

estiment que leur fonction de DPO est clairement définie

contre 65% pour les DPO internes et mutualisés.



Perception par les DPO du stress lié à l'exercice de la fonction



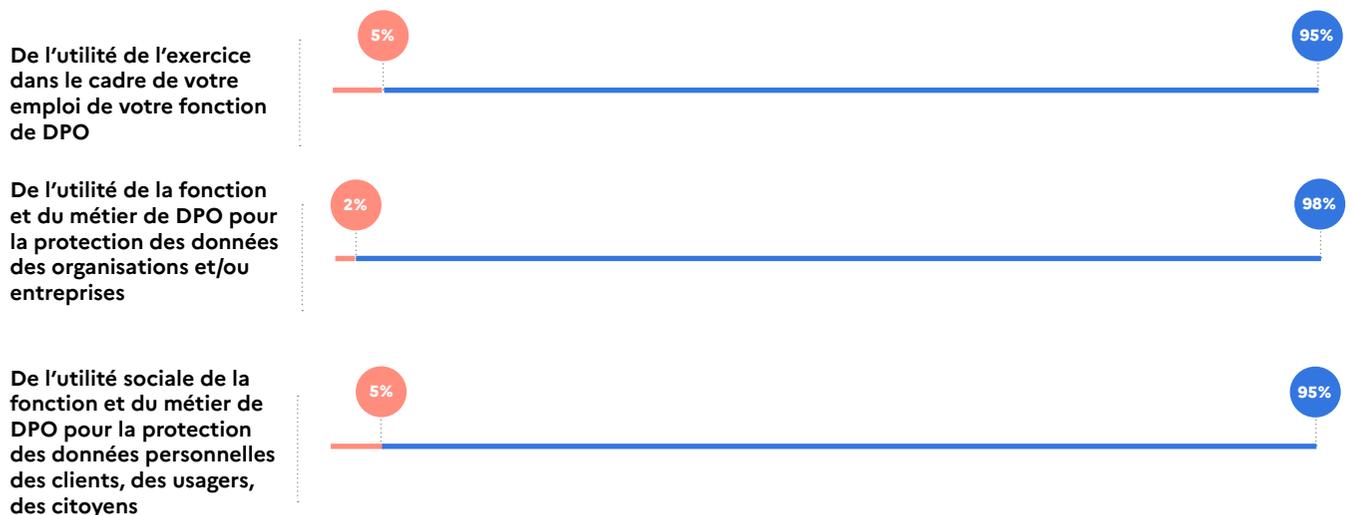
19% des **DPO externes** trouvent que leur fonction est souvent ou toujours stressante

30% des **DPO internes et internes mutualisés** trouvent que leur fonction est souvent ou toujours stressante

Perception de l'utilité de leur fonction

Ils sont très majoritairement convaincus de l'utilité de leur fonction

● Pas du tout à peu convaincu ● Assez à Tout à fait convaincu





Lorsque l'on interroge les DPO externes sur les moyens qui pourraient les aider dans l'exercice de leur fonction, ils citent principalement :



79%

Une communication interne sur les rôles et responsabilités du DPO



69%

L'appartenance à un réseau professionnel de DPO



59%

Une charte de déontologie co-signée avec le responsable de traitement

Stratégies de maintien et de développement personnel



86%

déclarent souhaiter poursuivre leurs missions avec une forte motivation



83%

déclarent souhaiter compléter leur formation et développer leurs compétences

L'avenir dans leur fonction envisagé par les DPO

 **DPO externes**

 **DPO internes et internes mutualisés**

Poursuivre mes missions avec une forte motivation



Compléter ma formation et développer mes compétences



Me rapprocher d'autres DPO pour ne pas rester isolé



Communiquer en interne sur mes fonctions de DPO



Changer de fonction, je ne m'y retrouve pas



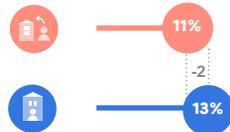
Changer de fonction, je n'ai pas de moyens



Changer de fonction car j'ai trop de pression



Changer d'employeur et rester dans le domaine



Changer de domaine et d'employeur



